

# Village infos

N°32 – MARS 2017

## Courcelles-lès-Montbéliard

**Mairie** : Tél : 03 81 98 18 53 ; courriel : courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr  
Horaires d'ouverture : lundi : 14h-18h – mardi et jeudi : 10h-12h et 14h-18h – mercredi : 10h-12h – vendredi : 10h-12h et 14h-17h30

### EDITORIAL



Chers concitoyens,

Christian GACON, Président de l'Olympique de Courcelles, nous a quittés. Il a indéniablement contribué au succès et à la renommée de notre club de foot pour lequel il a consacré une bonne partie de sa vie, en tant que membre puis en tant que président pendant 16 ans. Courcelles lui doit beaucoup et nous lui rendons hommage. Sa bonne humeur et sa jovialité vont nous manquer.

L'essentiel de cette édition est consacré au budget. Les finances constituent le nerf de l'action et les orientations budgétaires, nécessairement réfléchies, conditionnent notre quotidien que nous essayons de rendre le moins contraignant possible, en particulier en n'augmentant pas le taux d'imposition communal. Mais la population Courcelloise doit aussi participer au maintien de notre cadre de vie, en respectant la réglementation en vigueur que ce soit pour l'urbanisme (construction et entretien) ou pour la circulation (vitesse et stationnement). Des gestes simples et citoyens, peuvent éviter des conflits de voisinage voire des sanctions.

Je ne commenterai pas l'actualité nationale mais simplement rappeler que le peuple de France s'est battu pour que nous vivions en démocratie et pour que nous puissions nous exprimer. Alors, agissons en démocrates et VOTONS. Je compte sur vous pour une participation massive à nos prochaines élections Présidentielles et Législatives (rappel : une pièce d'identité avec photographie récente est obligatoire pour voter).

Votre Maire,  
Christian QUENOT

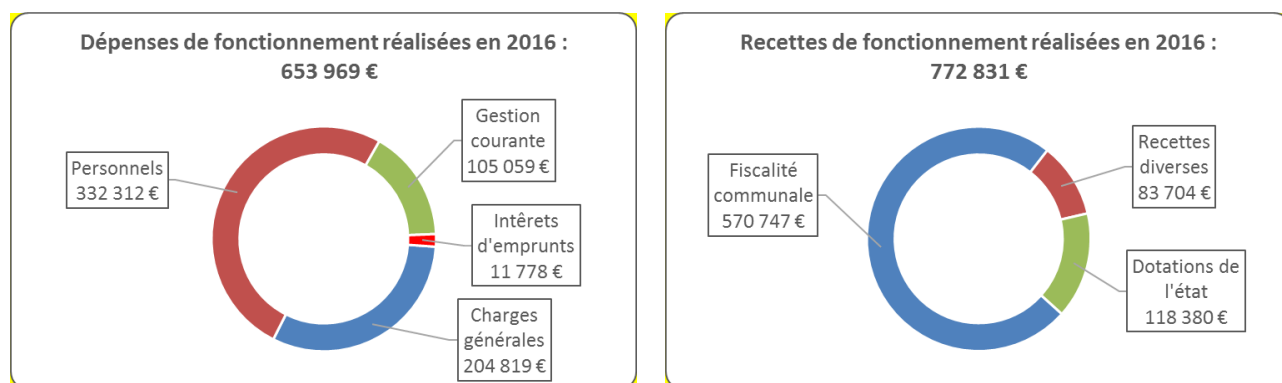
## TAUX D'IMPOSITION

Dans le contexte économique actuel et vu le bon état de nos finances, le Conseil Municipal a statué unanimement, comme les années précédentes, pour le maintien des taux d'imposition, à savoir :

10,90% pour la taxe d'habitation,  
22,69% pour la taxe sur le foncier bâti,  
27,48% pour la taxe sur le foncier non bâti.

## BUDGET REALISE EN 2016

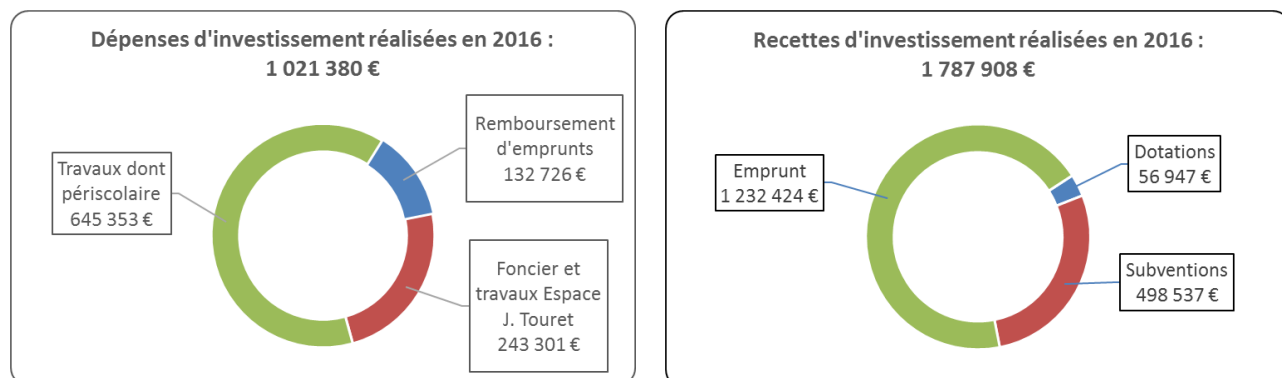
### FONCTIONNEMENT



Nos ressources proviennent essentiellement de la fiscalité communale.

### INVESTISSEMENT

Le taux d'investissement est important grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, aux subventions et aux emprunts (possibles vu notre faible endettement).

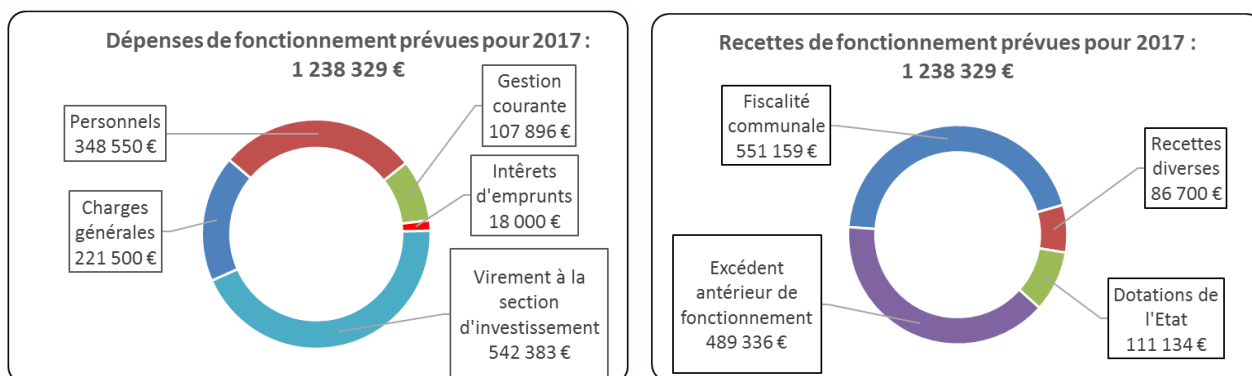


L'essentiel des dépenses d'investissement a concerné la fin des travaux de la maternelle, le chauffage et les sanitaires de l'Espace Jean Touret (ex chapelle) et le nouveau périscolaire (achat de terrain et études).

## **BUDGET PRIMITIF 2017**

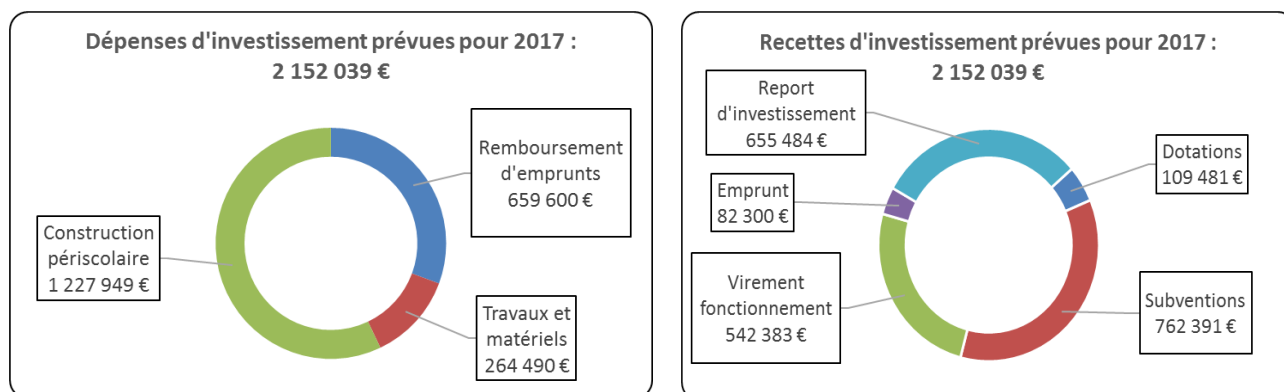
Le budget primitif 2017 a été voté, à l'unanimité, pour un équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 238 329 € et en investissement à hauteur de 2 152 039 €.

### **FUNCTIONNEMENT**



Le virement à la section d'investissement assure notre autofinancement et correspond aux économies réalisées en fonctionnement et ce malgré la diminution des dotations de l'Etat.

### **INVESTISSEMENT**



L'investissement 2017 concerne essentiellement la construction du nouveau périscolaire et des ateliers municipaux.

### **TRAVAUX : DOSSIERS EN COURS**

#### **- Construction du nouveau périscolaire et des ateliers municipaux :**

Les locaux devraient être opérationnels pour la rentrée de septembre. Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) oblige à remblayer le terrain, la Loi « sur l'Eau » nous impose une compensation hydraulique en aval du site. Un bassin d'infiltration des eaux est donc en cours de réalisation au bout du petit stade, ce qui devrait assainir le secteur...

**- Travaux sur le site des tennis :** remise en état du trottoir et de l'accès au stade le long des tennis et élargissement de la plateforme du point R.

#### **- Espace Jean Touret (ex chapelle) :**

La rénovation du chauffage à air pulsé et l'installation de sanitaires ont pu être finalisées pour accueillir les manifestations de fin d'année de l'école et du périscolaire. Le changement des huisseries extérieures est en cours, il reste à faire les peintures intérieures et la mise aux normes d'accessibilité. Le montant de ces travaux s'élève à 93 000 €, subventionné à 50% à part égale entre l'Etat et la Région.

- Ancienne mairie :

La rénovation électrique du bâtiment est achevée, reste l'éclairage de l'horloge à réaliser.  
La réfection intérieure par nos agents techniques est en bonne voie.

- Pont-levis :

Le Département rénovera la chaussée du pont-levis du **10 au 14 avril**. La circulation (véhicules et piétons) sera interdite.

Ces dates peu propices au commerce local, à l'approche de Pâques, n'ont pu être décalées à cause des contraintes de navigation fluviale.

## VIE DU VILLAGE

- La Croix Rouge entreprendra une campagne de sensibilisation auprès du grand public dans notre commune entre le 24 avril et le 20 mai. Des bénévoles passeront à votre domicile entre 12h et 20h du lundi au vendredi et de 12h à 18h le samedi. Il vous est demandé de leur réserver un bon accueil.

- Candidatures travail saisonnier pour les vacances scolaires d'été :

Les candidatures (lettre + CV) doivent être déposées en mairie le 15 mai au plus tard.

Les candidats doivent être âgés de 16 ans révolus, être scolarisés durant l'année en cours (lycéen ou étudiant) et avoir moins de 21 ans. Ils doivent être domiciliés à Courcelles-Lès-Montbéliard et ne peuvent être retenus que 2 années maximum (successives ou non).

Les modalités seront définies ultérieurement (nombre de candidats retenus, périodes, durée, tirage au sort).

- Rappel : Toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété que ce soit pour les bâtiments, les extérieurs (mouvements de terre, terrasses, ...) ou les clôtures, est soumise à autorisation. Il est donc nécessaire de faire une demande de Déclaration Préalable ou de Permis de Construire le cas échéant.



- Rappel des horaires d'utilisation des machines :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



## DATES A RETENIR

- Dimanche 2 avril : Opération Village propre/nettoyage bois - rendez-vous à 9h devant la mairie.
- Dimanche 23 avril : Elections présidentielles – 1er tour de 8h à 19h.
- Dimanche 7 mai : Elections Présidentielles – 2ème tour de 8h à 19 h.
- Lundi 8 mai : Armistice du 8 mai 1945 : rassemblement devant la mairie à 10h45.
- Vendredi 19 mai : Fête des voisins organisée par le Comité des Fêtes à 19h.
- Vendredi 26 mai : Fête des Courcelloises à la salle des fêtes à 18h.
- Dimanche 11 juin : Elections Législatives – 1er tour de 8h à 19h.
- Vendredi 16 juin : Fête des Courcellois sous le préau cour de l'école à 19h.
- Dimanche 18 juin : Elections Législatives – 2ème tour de 8h à 19h.
- Dimanche 18 juin : Appel du 18 juin : rassemblement devant la mairie à 10h45.